



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

DECISION DE VOYAGE N° 01/2021-2022

Le proviseur du Lycée Jean Renoir de Munich,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-1 à D.452-21 ;
Vu la délégation de pouvoir accordée au chef d'établissement du
Lycée Jean Renoir de Munich par le directeur de l'AEFE en date du 21/07/2021 ;
Vu l'avis du conseil d'établissement en date du 05/10/2021 ;

Décide :

Article 1 : Le voyage scolaire pour les élèves de 3ème aura lieu à DUBLIN (Irlande) du
02/05/2022 au 06/05/2022.

Article 2 : le montant de la participation des familles est fixé à QUATRE CENT QUATRE
VINGT euros (480,00 €).

Article 3 : le montant de la participation de l'établissement est fixé à TROIS MILLE
HUIT CENT QUARANTE (3 840,00 €).

Fait à Munich, le 05/10/2021

Le Proviseur

Alain HOUILLE